

PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNEUGHEOL
EN DATE DU 27 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à VERNEUGHEOL, sous la présidence de Monsieur Guy COMBAS, Maire.

Date de convocation : 21/07/2026.

PRÉSENTS : COMBAS Guy, LEGOY Odette, RICHIN Jean-Louis, BALAGE Carole, BAT-TUT Pierre-Antoine, JARLETON Jean-Paul, LEGOUEIX Jean-Baptiste, MANRY Christelle, SOUCHAL Yoann (parti après la délibération n°37).

EXCUSÉES : DEVEDEUX Stéphanie, RICHARD Isabelle.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
M. Jean-Paul JARLETON a été désignée secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- Tarif de participation des frais scolaires pour les communes extérieures
 - Marché de voirie 2026
 - Projet d'acquisition d'un tracteur tondeuse
 - Devis maçonnerie
 - Nettoyage parcelle section des Aymards
 - Réglementation des boisements à valider
 - Honorariat ancien maire
 - Problème téléphonie mobile
 - Questions diverses
-

Le Procès-Verbal de la séance du 25 juin 2026 est arrêté à l'unanimité des membres présents.

Délibération n°37 : Tarif de participation des frais scolaires pour les communes extérieures

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles régissant la répartition entre les communes des charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes,

En application de l'article L 212-8 modifié du Code de l'Education qui prévoit que, lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.

Vu la délibération prise le 7 mars 2009 fixant la participation à 100 €,

Vu le coût estimé à 760 € pour l'année 2024-2025,

M. le Maire fait part à l'assemblée, le coût moyen départemental de fonctionnement est de 1800 € pour un élève de maternelle et 715 € pour un élève de classe élémentaire.

La commune d'Herment souhaite facturer la somme de 300 € par élève.

Il convient de demander le même montant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- FIXE la participation financière des communes de résidence à 300 € par élève scolarisé à l'école primaire de Verneugheol.
- PRÉCISE que cette décision ne s'applique pas dans le cadre du regroupement pédagogique avec la commune d'Herment. Un accord de réciprocité, sans facturation croisée ayant été conclu avec cette commune.

Délibération n°38 : Marché de voirie 2026

M. le Maire présente les 4 devis reçus.

L'entreprise retenue est l'entreprise Coudert pour un montant de 45 390 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise Coudert.

Projet d'acquisition d'un tracteur tondeuse

M. le Maire propose d'acquérir un tracteur tondeuse professionnel pour tondre les surfaces importantes. Herment motoculture propose un matériel d'une valeur de 15 430 € HT.

Le conseil municipal propose plutôt d'étudier l'acquisition d'un plus petit broyeur et d'un tracteur tondeuse en remplacement de l'actuel.

Délibération n°39 : Devis de maçonnerie

M. le Maire présente deux devis de maçonnerie pour l'entourage de la salle des fêtes et du monument.

- Entreprise Aymard pour un montant de 6 973 € HT,

- Manuby pour un montant de 5 880 €

Il est prévu que l'entreprise Aymard réalise des travaux d'amélioration sur le lavoir de la Lignière pour 1 070 € HT.

Le Conseil Municipal demande au Maire de revoir le prix avec l'entreprise Aymard et l'autorise à signer le devis après négociation.

Délibération n°40 : Nettoyage parcelle des Aymards

M. le Maire indique que les administrés situés 2 route de chez brasdefer souhaitent acquérir un morceau de terrain attenant à leur propriété jusqu'au chemin. La parcelle appartient à la section des Aymards sur la commune de Saint-Etienne-des-Champs.

Il propose de faire nettoyer cette parcelle.

Ne souhaitant pas vendre la parcelle, le Conseil Municipal :

- Décide de demander un devis pour nettoyer la parcelle.
- Prévoit de rédiger une convention pour l'entretien de la parcelle par les administrés.

Réglementation des boisements

La délibération à prendre avant le 17 septembre est reportée à la prochaine réunion.

Honorariat de l'ancien Maire

M. le Maire propose de solliciter l'honorariat auprès des services de la sous-préfecture pour Bernard THOMAS, Maire de la commune durant 35 ans.

Il s'agit d'une forme de reconnaissance ou distinction solennelle accordée aux anciens élus locaux pour honorer l'importance de leur engagement de servir leurs concitoyens tout au long de différents mandats municipaux exercées par ces derniers.

Le Conseil Municipal accepte et prévoit la cérémonie pour les vœux du Maire.

Problème de téléphonie mobile

M. le Maire a rencontré les maires de Saint-Merd et de La Roche-Près-Feyt afin d'engager une action pour améliorer la téléphonie mobile.

Questions diverses

Nettoyage des parcelles sur Angoilas

M. le Maire fait remarquer que des arbres sont gênants le long de la route et pour les fils téléphoniques et électriques sur plusieurs parcelles d'Angoilas à l'intersection de la route de Giat. Ces parcelles étaient auparavant nues, il propose donc de les défricher.

Après discussions, le Conseil Municipal décide de faire nettoyer sur la bordure des parcelles et les arbres gênants par rapport aux lignes téléphoniques et électriques.

Bulletin municipal : Il est en cours de rédaction et sera distribué en août.

Panneaux solaires : Ils sont installés sur l'atelier municipal.

Ordures ménagères : Proposition aux administrés d'une visite du tri et de l'incinérateur en 2027.

Logement de Cressensat : La locataire a redemandé un devis pour la modification de la salle de bain pour mise aux normes handicapées. Le conseil municipal refuse de réaliser des travaux.

Ramassage scolaire : Mme Ophélie Tirone assurera le transport à la rentrée ainsi que Mme Jennifer Michel.

Devis store au restaurant : Des devis sont demandés. L'installation se fera au printemps 2027.